

Compte rendu de la réunion de conseil municipal

Les Martres sur Morge

6 septembre 2017 - 19h30

Présents : Eugène CHASSAGNE, Jean-Jacques REYNAUD, Anne BOROT, Maddy MASSON, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS, Didier MONBELLI, Than N'GUYEN,

Excusés : Laurence BONNETOT procuration à Jean-Jacques REYNAUD
Luis CRESPO procuration à Maddy MASSON
Jacques RIOCREUX procuration à Anne BOROT
Samya RIOTON procuration à Eugène CHASSAGNE

Absents : Frédéric GRENIER, Sébastien LEFEVRE, Dominique MODISTA

Anne BOROT est désignée secrétaire de séance

Signature du registre et approbation du précédent compte-rendu.

- 1. Recrutement d'un agent d'animation non titulaire**
- 2. Recrutement d'un agent technique non titulaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le gouvernement a bloqué le dispositif des contrats aidés de type CAE/CUI et que les conventions avec Pôle Emploi expirant au 31/08/2017 ne peuvent être renouvelées à ce jour.

En conséquence, dans l'attente d'une circulaire ministérielle clarifiant la situation, et afin d'assurer le bon déroulement de la rentrée scolaire et le bon fonctionnement des services, les membres du conseil municipal après échanges, autorisent Monsieur le Maire à leur établir un contrat de travail à durée déterminée d'un mois à l'agent technique et à l'agent d'animation, précédemment engagés en contrat CAE.

- 3. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et suppression du poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que l'adjoint administratif territorial 2^{ème} vient de bénéficier d'un avancement en grade au 01/07/2017. Après échanges, afin que le dit agent profite de cet avancement, le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire, à supprimer le poste d'Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe et de créer le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe.

- 4. Prise en charge des frais de transport des stagiaires au LEPA d'Ennezat**

Depuis plusieurs années, la commune accueille des élèves du LEPA d'Ennezat, dans le cadre d'une formation en milieu professionnel. Le transport de ces élèves est à la charge et sous la

responsabilité de la mairie et est assuré par un agent communal qui utilise son véhicule personnel. Monsieur le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour prendre les frais de déplacement en charge en attribuant à l'agent concerné une indemnité kilométrique selon le barème en vigueur.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour la prise en charge des frais de déplacement de l'agent concerné selon les modalités définies.

5. Renouvellement de la convention « Assistances retraites » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la commune adhère au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. La convention correspondante se terminant le 31 décembre 2017, Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord afin de la renouveler. Après échanges, l'autorisation lui est donnée à l'unanimité.

6. Virement de crédit au sein de la section d'investissement

Une décision modificative doit être prise afin d'honorer deux factures concernant le SIEG : alimentation électrique impasse des Noisetiers (922 €) et complément éclairage public chemin des Clos (5.160.47 €). Après discussion, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédit nécessaires.

7. Désignation des délégués pour siéger au secteur intercommunal de Riom

Accord à l'unanimité pour la nomination en tant que représentant titulaire de Monsieur Luis CRESPO et en tant que représentant suppléant de Monsieur Jean-Jacques REYNAUD pour siéger au SIEG du Puy-de-Dôme.

8. Questions diverses

La réunion se termine à 22h15.

Le Maire,
E. CHASSAGNE